© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Forums pour les consommateurs

Besoin d’aide commission médicales

Par Polodu69 Posté le 21/11/2023 à 16h29

Bonjour à tous
J’ai rendez vous à la commission médicale pour récupérer mon permis après suspension pour thc
Ma question est la suivante : dois-je faire le test urinaire de toute les drogue ou seulement le thc ?

2 réponses

Moderateur - 21/11/2023 à 16h35

Bonjour Polodu69,

Faites ce qui est écrit/demandé sur la prescription médicale ou le procès verbal de suspension ou la convocation pour la commission médicale. Bref référez vous à ce qui est écrit sur le document qui vous demande de faire ce dépistage.

S'il est écrit "stupéfiants" ce sont alors les principales drogues dépistées habituellement pour le dépistage routier. Les laboratoires d'analyses savent de quoi il s'agit (cannabis, opiacés, amphétaminiques, cocaïne).

Le site internet de votre préfecture peut aussi indiquer cette information parfois.

Cordialement,

le modérateur.

Sololu - 25/11/2023 à 00h54

Bonjour

De source sur; tu dois faire que le THC . Le test effectué doit uniquement correspondre a la drogue pour laquelle tu t es fait controler et suspendre ton permis. Elle est indiquée sur ton relevé d infraction.

Bonne soirée